

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_214 : CPER 2015-2020 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE
INNOVATION : VALIDATION DE LA CONVENTION D'OPÉRATION «
AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CAMPUS D'ALBI DE L'INU CHAMPOLLION»

L'an deux mille dix sept, le douze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 12 décembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Robert AZAIS, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Patrice BEDIER (pouvoir à Robert AZAIS), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Odile LACAZE), Geneviève PEREZ (pouvoir à Enrico SPATARO), Steve JACKSON (pouvoir à Jacques ROYER), Patrick BETEILLE (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Pierre DOAT (pouvoir à Delphine DESHAIES-GALINIE), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX), Bruno CRUSEL (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Marie-Louise AT (pouvoir à Laurence PUJOL), Louis BARRET (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 DÉCEMBRE 2017

N° DEL2017_214 : CPER 2015-2020 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE INNOVATION : VALIDATION DE LA CONVENTION D'OPÉRATION « AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU CAMPUS D'ALBI DE L'INU CHAMPOLLION »

Pilote : Développement économique, enseignement supérieur, recherche

Monsieur Jean-Michel BOUAT, rapporteur,

L'agglomération a développé une politique de site d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) ambitieuse, afin de promouvoir et pérenniser une compétitivité et une attractivité du territoire qui passent par le développement de campus attractifs et fonctionnels.

A ce titre, la construction, la rénovation et la modernisation des infrastructures de l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion constituent des réponses pertinentes à l'augmentation des effectifs de l'établissement, à la qualité d'une offre de formation reconnue nationalement et à la montée en puissance des laboratoires de recherche.

Dans cette optique, la convention départementale d'application du CPER ESRI2015-2020 fixant le cadre général des engagements mutuels des signataires a été approuvée par délibération du conseil communautaire le 30 juin 2015.

Parmi les opérations immobilières validées pour l'INU Champollion campus Albi, le dossier d'expertise relatif à l'opération globale de réhabilitation des bâtiments « B », administratif et Jean Jaurès ainsi que la construction d'un bâtiment neuf (en lieu et place du bâtiment F Verdier) a été approuvé par le Conseil d'administration de Champollion le 7 juillet et par le comité de pilotage technique et financier du CPER le 23 novembre 2017.

La phase d'instruction par l'État et la Région ayant été favorable, ce projet structurant et économiquement soutenable, sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte Sup'Albi-Tarn, entre dès lors dans sa phase de réalisation.

La participation de l'Europe via l'intervention du FEDER est dans ce cadre un élément déterminant sans lequel le projet proposé n'aurait pu être engagé. Ces fonds européens mobilisés au bénéfice de cette opération sont indispensables à l'action de l'établissement garantissant ainsi une équité d'accès aux formations universitaires, par le développement et l'amélioration de ce site de proximité.

La convention d'opération ci-annexée précise les modalités de réalisation de l'opération, selon la maquette financière suivante (montants en € TTC) :

ÉTAT	2 208 000 €
RÉGION OCCITANIE	1 840 000 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN	856 500 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS	643 500 €
Syndicat mixte SUP'ALBI TARN (apport TVA)	952 090 €
FEDER PO 2014-2020 sollicité (OS8)	1 420 450 €
TOTAL en € TTC	7 920 540 €

Les crédits seront à prévoir à compter du budget 2018.
Une convention financière déterminera les modalités et l'échéancier de versement des contributions de chaque partenaire à l'opération.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention d'opération « aménagement des locaux du campus d'Albi de l'INU Champollion ».

AUTORISE madame la présidente à signer la convention d'opération annexée à la présente délibération.

DIT QUE les crédits sont à prévoir à compter du budget 2018.

Pour extrait conforme,
Fait le 12 décembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL